

<b>Nom du produit :</b>	PAINT AND GRAFFITI REMOVER	<b>Date de création/révision :</b>	02.11.20 Version : 2.2
<b>Ref.Nr.:</b>	UDS000495_2_20201102 (FR)	<b>Remplace :</b>	UDS000495_20170804

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**PAINT AND GRAFFITI REMOVER**  
Aérosol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries UK Ltd.**  
Wylds Road  
Castlefield Industrial Estate  
TA6 4DD Bridgwater Somerset  
United Kingdom  
Tel.: +44 1278 727200  
Fax.: +44 1278 425644  
E-mail : hse.uk@crcind.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**(+44)(0)1278 72 7200 (office hours)**

**France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

**la Suisse:** Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

**Belgique:** Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

**Physique:**

Aérosol, catégorie 1

Aérosol extrêmement inflammable.

Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

**Santé:**

Irritation oculaire, catégorie 2

Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.,  
catégorie 3



<b>Nom du produit :</b>	PAINT AND GRAFFITI REMOVER	<b>Date de création/révision :</b>	02.11.20 Version : 2.2
<b>Ref.Nr.:</b>	UDS000495_2_20201102 (FR)	<b>Remplace :</b>	UDS000495_20170804

Peut provoquer somnolence ou vertiges.



Le classement est basé sur méthode de calcul.

**Environnement:** Non-classifié

Le classement est basé sur méthode de calcul.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Indicateur du produit:</b>	Contient: 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol butanone; méthyléthylcétone
<b>Pictogramme(s) de danger:</b>	 
<b>Mention d'avertissement:</b>	Danger
<b>Mention(s) de danger:</b>	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Conseil(s) de prudence:</b>	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
<b>Informations additionnelles sur les dangers:</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
1-méthoxy-2-propanol: éther	01-2119457435-35	107-98-	203-	30-	Flam. liq. 3. STOT	H226 H336	A

**Nom du produit :** PAINT AND GRAFFITI REMOVER **Date de création/révision :** 02.11.20 Version : 2.2  
**Ref.Nr.:** UDS000495\_2\_20201102 (FR) **Remplace :** UDS000495\_20170804

méthyllique de monopropylèneglycol		2	539-1	60	SE 3		
éthanol; alcool éthylique	01-2119457610-43	64-17-5	200-578-6	10-30	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2	H225,H319	B,X,W
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	01-2119485926-20	68512-91-4	270-990-9	10-30	Press. Gas, Flam. Gas 1	H280,H220	K,G
butanone; méthyléthylcétone	01-2119457290-43	78-93-3	201-159-0	10-30	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	A
méthanol	01-2119433307-44	67-56-1	200-659-6	0-1	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT SE 1	H225,H331,H311,H301,H370	A,X

**Explication des notes**

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) du règlement REACH n ° 1907/2006

K : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)

W : Note: substance mentionned on the list of CMR-substances of the Dutch Ministry of Social Affairs and Employment (SZW)

X : SCL (limites de concentration spécifiques) conformément à l'article 10 du règlement CLP n ° 1272/2008

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Contact avec les yeux :</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau :</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
<b>Inhalation :</b>	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Ingestion :</b>	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
<b>Contact avec la peau :</b>	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**


3 / 11

CRC Industries UK Limited

Ambersil House, Wylds Road, Castlefield Industrial Estate, Bridgwater,  
Somerset, TA6 4DD

Tel: +44 (0)1278 727200 Fax: +44 (0)1278 425644 web: www.ambersil.com

<b>Nom du produit :</b>	PAINT AND GRAFFITI REMOVER	<b>Date de création/révision :</b>	02.11.20 Version : 2.2
<b>Ref.Nr.:</b>	UDS000495_2_20201102 (FR)	<b>Remplace :</b>	UDS000495_20170804

**Informations générales :** En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.  
Forme des produits de décomposition dangereux  
CO,CO2

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières  
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié  
Mettre dans un récipient approprié

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition



<b>Nom du produit :</b>	PAINT AND GRAFFITI REMOVER	<b>Date de création/révision :</b>	02.11.20 Version : 2.2
<b>Ref.Nr.:</b>	UDS000495_2_20201102 (FR)	<b>Remplace :</b>	UDS000495_20170804

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques  
 L'équipement devra être mis à la terre  
 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
 Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
 Assurer une ventilation adéquate  
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 Laver à fond après l'usage  
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
 Conserver hors de la portée des enfants.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	107-98-2	VME	100 ppm
		VLE	150 ppm
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	200 ppm
		VLE	300 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	107-98-2	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm
		VLE	250 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	200 ppm
		VLE	300 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	107-98-2	VME	100 ppm
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	960 mg/m3
		VLE	1920 mg/m3
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	590 mg/m3

**Nom du produit :** PAINT AND GRAFFITI REMOVER **Date de création/révision :** 02.11.20 Version : 2.2  
**Ref.Nr.:** UDS000495\_2\_20201102 (FR) **Remplace :** UDS000495\_20170804

		VLE	590 mg/m3
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	107-98-2	VME	188 mg/m3
		VLE	375 mg/m3
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
		VLE	5000 ppm
méthanol	67-56-1	VME	260 mg/m3
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	600 mg/m3
		VLE	900 mg/m3

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Procédures d'ordre technique :</b>	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Éviter l'accumulation de charges électrostatiques
<b>Protection individuelle :</b>	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate Porter des gants
<b>inhalation :</b>	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)
<b>la peau et les mains :</b>	Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374). La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les gants.
Gants recommandés:	(caoutchouc butyl)
<b>les yeux :</b>	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

<b>Aspect : état physique :</b>	Liquide en aérosol avec propulseur propane/butane.
<b>couleur :</b>	Incolore.
<b>odeur :</b>	Odeur caractéristique.
<b>pH :</b>	Non applicable.
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	Non connu.
<b>Point d'éclair :</b>	0 °C
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non connu.
<b>Limites d'explosion : limite supérieure :</b>	Non connu.
<b>limite inférieure :</b>	Non connu.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non connu.
<b>Densité relative :</b>	0.885 g/cm <sup>3</sup> (à 20°C).

<b>Nom du produit :</b>	PAINT AND GRAFFITI REMOVER	<b>Date de création/révision :</b>	02.11.20 Version : 2.2
<b>Ref.Nr.:</b>	UDS000495_2_20201102 (FR)	<b>Remplace :</b>	UDS000495_20170804

<b>Hydrosolubilité :</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Auto-inflammabilité :</b>	Non connu.
<b>Viscosité :</b>	Non connu.

## 9.2. Autres informations

<b>COV = composés organiques volatils</b>	789 g/l
---	---------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>toxicité aiguë:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>corrosion cutanée/irritation cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>lésions oculaires graves/irritation oculaire:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>mutagénicité sur les cellules germinales:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis



Nom du produit : PAINT AND GRAFFITI REMOVER Date de création/révision : 02.11.20 Version : 2.2  
 Ref.Nr.: UDS000495\_2\_20201102 (FR) Remplace : UDS000495\_20170804

<b>cancérogénicité:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité pour la reproduction:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>danger par aspiration</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Informations sur les voies d'exposition probables:

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
<b>Contact avec la peau :</b>	Peut entraîner irritation.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Irritant pour les yeux

#### Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	107-98-2	LD50 oral rat	4016 mg/kg
		LC50 inhal.rat	27596 mg/l
		LD50 derm.rabit	2000 mg/kg
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Non-classifié

#### Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	107-98-2	LC50 poisson	6812 mg/l
		EC50 daphnie	23300 mg/l
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LC50 poisson	> 100 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de renseignements disponibles



8 / 11

**CRC Industries UK Limited**  
 Ambersil House, Wylds Road, Castlefield Industrial Estate, Bridgwater,  
 Somerset, TA6 4DD  
 Tel: +44 (0)1278 727200 Fax: +44 (0)1278 425644 web: www.ambersil.com



<b>Nom du produit :</b>	PAINT AND GRAFFITI REMOVER	<b>Date de création/révision :</b>	02.11.20 Version : 2.2
<b>Ref.Nr.:</b>	UDS000495_2_20201102 (FR)	<b>Remplace :</b>	UDS000495_20170804

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de renseignements disponibles

**12.4. Mobilité dans le sol**

Insoluble dans l'eau

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas de renseignements disponibles

**12.6. Autres effets néfastes**Pas de renseignements disponibles  
PRP (potentiel de réchauffement  
planétaire): 1**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Réglementations nationales :** La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

Numéro UN : 1950

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Nom d'expédition: AEROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**Classe: 2.1  
ADR/RID - Code de classification: 5F**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage: Non applicable.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID - Dangereux pour Non



<b>Nom du produit :</b>	PAINT AND GRAFFITI REMOVER	<b>Date de création/révision :</b>	02.11.20 Version : 2.2
<b>Ref.Nr.:</b>	UDS000495_2_20201102 (FR)	<b>Remplace :</b>	UDS000495_20170804

l'environnement:

IMDG - Polluant marine	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.  
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)  
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

### SECTION 16: Autres informations

\*Explication des mentions de danger:

H220 : Gaz extrêmement inflammable.  
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H301 : Toxique en cas d'ingestion.  
H311 : Toxique par contact cutané.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331 : Toxique par inhalation.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes .

acronyms and synonyms: VME = valeurs limites de moyenne d'exposition  
VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)  
COV = composés organiques volatils  
PBT = persistant bioaccumulative toxic  
vPvB = very persistant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en

---

<b>Nom du produit :</b>	PAINT AND GRAFFITI REMOVER	<b>Date de création/révision :</b>	02.11.20 Version : 2.2
<b>Ref.Nr.:</b>	UDS000495_2_20201102 (FR)	<b>Remplace :</b>	UDS000495_20170804

---

conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.